

OBJET PARC DE LA TRINITE

**AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHE DU LOT N°1
DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 8B**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la tranche 8B du Parc de la Trinité, 1ère tranche du Cœur Vert Familial, confiés par mandat à la SODIAC, le lot n° 1 (infrastructures) du marché de travaux avait été alloué à l'entreprise APOI.

Cette entreprise a failli dans l'exécution des prestations dont elle était chargée, tant en terme de délais qu'en terme de résultats.

A plusieurs reprises (sept courriers de mise en demeure entre le 28 novembre 2011 et le 30 août 2012), la SODIAC a mis en demeure l'entreprise de réaliser les travaux conformément à ses obligations contractuelles, sans résultat.

Dans ce contexte, compte tenu des préjudices subis par la Ville et de la nécessité de livrer les installations dans des conditions de sécurité, la Ville envisage de résilier le marché contracté avec l'entreprise APOI qui est défailante.

Je vous demande donc de m'autoriser, ou d'autoriser mon représentant, à résilier le marché passé avec l'entreprise APOI concernant le lot n° 1 des travaux de la tranche 8B portant sur les infrastructures, et notamment la réalisation de la cascade et du plan d'eau, ainsi que les aires de glisse (toboggans).

Il s'agira d'une résiliation simple, aux torts de l'entreprise APOI, sans indemnité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13353-A-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET PARC DE LA TRINITE

**AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DU LOT N°1
DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 8B**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-53 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire, ou son représentant, à résilier le marché du lot n° 1 de la tranche 8B de l'opération du Parc de la Trinité passé avec l'entreprise APOI portant sur les infrastructures et notamment la réalisation de la cascade et du plan d'eau, ainsi que des aires de glisse (toboggans) – résiliation simple, aux torts de l'entreprise APOI, sans indemnité –.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13353-B-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET PARC DE LA TRINITE

**AUTORISATION DE RESILIER LE MARCHÉ DU LOT N°1
DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 8B**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/3-53 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire, ou son représentant, à résilier le marché du lot n° 1 de la tranche 8B de l'opération du Parc de la Trinité passé avec l'entreprise APOI portant sur les infrastructures et notamment la réalisation de la cascade et du plan d'eau, ainsi que des aires de glisse (toboggans) – résiliation simple, aux torts de l'entreprise APOI, sans indemnité –.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130629-13353-B-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
10/07/2013



Gilbert ANNETTE